

Séminaire régional sur les coûts et tarifs – Groupe de tarification pour l'Afrique (Groupe TAF)

Conakry (Guinée) 28-29 mars 2006

Carmen Prado-Wagner

Unité de marché, économie et finances (MEF)

RAPPORT FINAL SUR LE SEMINAIRE

1 Objet du séminaire

Le séminaire sur les coûts et tarifs pour les membres du Groupe TAF s'est tenu dans le cadre des activités planifiées pour 2006 au titre du Programme 4 du Plan opérationnel du BDT (questions économiques et financières, y compris les coûts et les tarifs) issu du Plan d'action d'Istanbul.

L'organisation de ce séminaire avait été coordonnée avec la Commission d'études 3 de l'UIT-T. Les coorganisateurs étaient le Ministère des postes et télécommunications de la Guinée et la société de télécommunication de la Guinée (Sotelgui). Le séminaire avait pour objet d'offrir aux Etats Membres et aux Membres du Secteur la possibilité de débattre de diverses questions économiques et financières concernant la région (se reporter à l'ordre du jour ci-joint). Soixante et onze délégués représentant 25 pays ont participé à cette réunion.

Le séminaire a été suivi de la réunion du Groupe régional de tarification pour l'Afrique (Groupe TAF).

2 Ouverture

La cérémonie d'ouverture a été conduite par M. Mamadou Pathé Barry (Directeur de la réglementation, Sotelgui). Mme Carmen Prado-Wagner, représentant l'UIT, a remercié l'organisateur du séminaire, puis exposé les objectifs de cette réunion, après avoir rappelé le contexte effectif des télécommunications dans la région. M. Thierno Oury Diallo, Directeur général de la Sotelgui, a rappelé l'importance des partenariats avec l'UIT pour la région, et il a exhorté le Groupe TAF à mettre en oeuvre un modèle de détermination des coûts applicable à l'ensemble de la région. M. Modibo Traoré, Président du Groupe TAF, a remercié le peuple guinéen tout en appelant l'attention des participants sur l'importance que son pays accordait à la mise en oeuvre des nouvelles technologies et à la possibilité de commencer à travailler sur certains aspects concernant les éléments induits dans le réseau et le protocole IP. M. Boubacar Sako, Secrétaire général du Ministère des postes et télécommunications et représentant du Ministre pendant la cérémonie d'ouverture, a déclaré que c'était un grand honneur pour son pays que d'accueillir ce séminaire, ajoutant que la République de Guinée aurait ainsi l'occasion d'organiser régulièrement ce type de réunion qui facilite l'échange d'informations et de données d'expérience. M. Sako a remercié l'UIT et tout particulièrement le BDT pour l'appui reçu dans le développement du secteur des télécommunications.

3 Résultats

Le séminaire a été subdivisé en deux sessions, la première consacrée à l'application des nouvelles technologies en Afrique, et plus particulièrement des techniques concernant les réseaux de la prochaine génération (NGN), la seconde aux procédures d'appel alternatif dans les réseaux de télécommunication, à l'interconnexion et au déficit d'accès. Les conclusions des deux sessions, notamment les observations les plus importantes et les informations échangées, sont exposées dans les lignes qui suivent.

Aspects économiques et financiers de la mise en oeuvre des réseaux de la prochaine génération (NGN) dans les pays d'Afrique

Cette session a été subdivisée en quatre parties:

- 1) **Réseaux de la prochaine génération (NGN):** Architecture - Mise en oeuvre, incidence sur les offres de service.
- 2) **Réseaux de la prochaine génération (NGN):** Nouvelle offre de services: définition - pratique dans certains pays - stratégie de mise en oeuvre pour les pays d'Afrique (*Principaux facteurs de réussite*).
- 3) **Réseaux de la prochaine génération (NGN):** Etude de cas sur les offres de services pour les réseaux de la prochaine génération.
- 4) **Discussion de groupe:** l'expérience de divers pays.

Ces exposés avaient pour objet d'appeler l'attention des opérateurs et des régulateurs sur la question des réseaux de la prochaine génération et de leurs répercussions commerciales. Il importe d'encourager le débat en la matière et de savoir ce que les pays font dans le contexte africain, afin d'être prêts à faire face aux enjeux.

La session a permis d'appeler l'attention des participants sur le fait que le changement est nécessaire en raison de la multiplication des nouveaux services (mobiles, internet), des besoins de la clientèle qu'il s'agit de connecter et enfin des possibilités financières qui s'offrent aux opérateurs prêts à gérer la mise en oeuvre des nouvelles technologies.

Le débat a porté essentiellement sur la stratégie de transition, les investissements, la nouvelle offre de services, le cadre de réglementation à mettre en place pour bien gérer le nouveau marché des services et enfin l'interconnexion avec les autres opérateurs et les nouveaux venus.

L'orateur a déclaré qu'il importait de mener des études de marché pour déterminer la demande et les catégories de services les plus recherchés dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, car il faut faciliter la gestion de la mise en oeuvre des nouveaux services, notamment sur le plan des activités de commercialisation.

En ce qui concerne les aspects "réglementation", il a été souligné que si l'avenir est placé sous le signe de la convergence, le régulateur doit également s'adapter à cette convergence. Une instance de réglementation ne peut pas facilement s'occuper de technologies: il vaut mieux qu'elle se concentre sur l'obligation de service universel, le contexte social, les services et l'accessibilité financière des services.

Le second exposé portait sur la notion d'offre nouvelle et non limitée comme base de service à prix fixe. Les services proposés sont triples: voix/données/image. Un certain nombre d'exemples d'application de ce type d'offre en Europe et dans la région Amériques ont servi à illustrer le débat.

Les participants se sont déclarés très intéressés par ce type d'exposé, car, à leur avis, il faut intégrer les nouvelles technologies dans l'environnement africain. Mais ils ont estimé par ailleurs qu'il faudrait accorder davantage d'attention aux zones rurales pour éviter de creuser encore le fossé du numérique à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale. De surcroît, l'un des principaux problèmes qui se posent aux opérateurs tient aux investissements considérables nécessaires pour la transition dans le cas d'un système complet.

Tour d'horizon

La Sonatel (Sénégal) a fait un exposé sur la progression de la mise en oeuvre des lignes ADSL (ligne d'abonné numérique asymétrique) au Sénégal - modalités d'application pratique, type de technologie utilisé, études de prix et études de marché réalisées. Les mesures tarifaires concernant l'offre de services internet ont été expliquées. Au Sénégal, le barème des services ADSL (accès internet à 1 024 K) a été abaissé de 212 500 à 33 989 francs CFA sur deux ans (2003-2005). Le pays a entrepris d'élargir la couverture nationale et d'améliorer l'accès. Actuellement 71% de la couverture ADSL concerne la capitale, les régions se partageant le reste. L'une des principales déclarations faites par l'orateur a été que les nouvelles technologies sont très importantes pour les opérateurs, étant synonymes d'opportunités. Les services de marketing doivent mener des études de marché pour déterminer la demande, et les opérateurs doivent s'efforcer de mettre les résultats de ces études en pratique dans les meilleurs délais, faute de quoi les nouveaux opérateurs pourraient accaparer le marché.

Côte d'Ivoire Telecom a ensuite exposé la situation dans le domaine de l'utilisation du protocole IP, de la largeur de bande et de l'introduction des lignes ADSL. Le nombre de clients accédant à l'internet par ligne ADSL a été multiplié par 6 au cours des huit mois qui se sont écoulés depuis que le service a été commercialisé. L'utilisation des lignes ADSL pour la télévision est par ailleurs étudiée actuellement avec les sociétés de télévision et les câblo-opérateurs, qui s'efforcent aussi d'introduire ces services dans les localités autres qu'Abidjan.

Au Cameroun, la réglementation de l'accès suscite certaines préoccupations. Le régulateur devrait contrôler les services internet. L'opérateur procède actuellement à des essais de ce nouveau type de service, mais rien n'a encore été décidé.

La Gambie s'intéressait davantage à la définition des prix de base et à la complexité de la fixation des prix de services nouveaux mais assurés sur des réseaux anciens. L'orateur a suggéré que le Groupe TAF s'efforce de déterminer selon quelles modalités le régulateur pourrait gérer ce type de changement en Afrique.

Etude de cas sur l'offre de services pour les réseaux de la prochaine génération

Une étude de cas sur la stratégie de transition, les services à proposer sur les réseaux de la prochaine génération et les recettes dégagées par un opérateur établi dans un pays imaginaire, a été résumée pour les participants, puis un débat a eu lieu sur chacune des questions sur lesquelles portait cette étude de cas.

Incidence du reroutage et des procédures d'appel alternatives sur les taxes, les règlements, les taxes de recouvrement et la qualité des services

Pendant cette session, l'orateur a traité essentiellement des procédures d'appel alternatives et des taxes de répartition dans le contexte de la réduction des coûts de terminaison du trafic sortant. L'exposé avait avant tout pour objet d'expliquer comment réduire le problème du détournement sur autres trajets directs, moins rémunérateurs, du trafic de télécommunication.

L'un des problèmes évoqués pendant le débat a été celui de l'établissement d'exploitants non autorisés qui reroutent le trafic national et le trafic international sans être pénalisés, ce qui affecte beaucoup les recettes de l'opérateur en place.

Interconnexion et déficit d'accès

Suite à la demande formulée par les membres du Groupe TAF l'année dernière, cet exposé a été inscrit à l'ordre du jour du séminaire pour permettre aux délégués de débattre de la question et des meilleures pratiques. Il s'agissait de présenter un modèle de l'ESMT pour le calcul du recouvrement des coûts dans un réseau local fixe (accès et appel local).

La configuration retenue pour l'exposé était celle d'un réseau de télécommunication simplifié. Plusieurs méthodes de recouvrement des coûts ont été présentées, et l'orateur a expliqué comment les divers coûts étaient pris en charge, quels étaient les problèmes de déficit d'accès et comment on pouvait les gérer, avant de traiter des méthodes de gestion du déficit d'accès (restructuration tarifaire, fonds pour l'accès universel, taxes d'interconnexion).

Les délégués ont été très intéressés par cet exposé, en particulier en ce qui concerne l'applicabilité du modèle et les moyens permettant de le contrôler. La situation des pays d'Afrique, plus particulièrement en ce qui concerne les opérateurs établis, est complexe, car il faut résoudre à la fois le problème du déficit d'accès et des investissements dans les nouvelles technologies et la question de l'obligation de service universel. Ce débat s'est poursuivi tout au long de la réunion du Groupe TAF.

Projet de renforcement des capacités pour le secteur des télécommunications

Un exposé a été fait par le représentant du Centre d'excellence pour l'Afrique francophone (Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT)). Il s'agissait de décrire le projet de renforcement des capacités du secteur des télécommunications dans la région. L'objectif principal du projet est de stimuler le secteur des télécommunications en améliorant les capacités des ministères, des régulateurs, des opérateurs, des fournisseurs de service internet, du secteur privé, etc., en proposant des ateliers et des séminaires et en assurant une assistance directe.

Résultats de la CMDT-06 et Plan d'action de Doha pour le BDT

Cet exposé a porté essentiellement sur les résultats de la CMDT-06 et de la mise en oeuvre du Plan d'action du BDT pour la période 2007-2010, notamment en ce qui concerne les travaux des Commissions d'études de l'UIT-D. L'accent a été mis sur les initiatives régionales pour l'Afrique et leurs modalités d'application par le BDT dans le contexte régional et sous-régional. Cette activité reposera sur le modèle "SMART", selon lequel chaque projet doit être spécifique, mesurable, atteignable, orienté sur les résultats et opportun. La définition de plusieurs objectifs indépendants pourra mener à plusieurs projets et sous-projets relevant de cette initiative.

Projet de transition de la base de données du BDT

Le site web consacré aux TIC sera en quelque sorte un "guichet unique" d'informations sur les TIC, disponible en juin 2006. Un grand nombre d'informations seront ainsi rendues accessibles: indicateurs et statistiques sur les télécommunications et les TIC, profils de réglementation et de politiques générales, politiques nationales de tarification, informations sur les opérateurs, informations sur les institutions financières pour le financement et les investissements dans le développement des télécommunications, informations sur les établissements scientifiques concernés essentiellement par la recherche en télécommunication et les TIC, outils de recherche économiques.

Dès que cette base de données sera accessible, tous les membres du Groupe TAF seront informés par l'intermédiaire du Groupe du réflecteur.

4 Débat sur le modèle de détermination des coûts et mesures de suivi

Examen du modèle du Groupe TAF

Le représentant du Sénégal a présenté le Document D3, traitant des résultats obtenus par la Commission d'études chargée de déterminer si la téléphonie IP pourrait être intégrée dans le logiciel COSITU, compte tenu du trafic téléphonique IP entrant et sortant. Il est apparu que ni la Recommandation D.600R ni le logiciel COSITU ne devraient être modifiés. Le Document D3 précise comment le coût de la capacité internet affectée à la téléphonie IP devrait être pris en compte.

Débat sur la mise en oeuvre du modèle de détermination des coûts du Groupe TAF

Le débat a porté principalement sur la mise en oeuvre du modèle COSITU dans les pays d'Afrique, selon les indications fournies dans le rapport de la réunion du Groupe TAF de l'année dernière. Différentes questions ont été soulevées: mise en oeuvre du logiciel à l'issue de la formation assurée par le BDT, collecte des données, appui du BDT, utilisation des différents modèles par les régulateurs et les opérateurs.

Un certain nombre d'informations ont été communiquées concernant l'élaboration du guide sur la collecte des données COSITU (guide gratuit qui sera disponible cet été) et l'appui offert par le BDT, dans le cadre des Centres d'excellence, aux pays qui ont demandé une assistance sur l'utilisation du logiciel COSITU (Guinée, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin) sous forme d'ateliers nationaux. Par ailleurs, il a été rappelé qu'il importait de confier la collecte des données de trafic à une équipe constituée à cet effet.

A la suite d'un débat illustré par divers exemples d'application du logiciel COSITU et d'autres modèles par plusieurs pays, le BDT a été prié de procéder à une évaluation concernant les pays ayant bénéficié de son assistance, ainsi que les Centres d'excellence, l'objet étant de déterminer quels sont les pays qui n'ont pas encore pris connaissance du modèle.

Comme l'année dernière, il a été noté que le modèle a été mis au point par l'UIT dans le souci d'offrir un outil de négociation aux régulateurs et aux opérateurs. L'intention n'a jamais été d'imposer ce modèle aux pays.

Connectivité internet internationale

De l'avis du Groupe TAF, le coût élevé de la largeur de bande internet internationale fait obstacle au développement de l'internet en Afrique. Il a été décidé d'étudier la tendance des coûts de la largeur de bande dans la région en ajoutant au questionnaire sur la situation tarifaire de l'Afrique une question sur le coût de la largeur de bande internet internationale. Les résultats rassemblés à l'aide de ce questionnaire seront utilisés comme base de négociation pour les Etats Membres du Groupe TAF.

Interconnexion entre réseaux fixes et réseaux mobiles (Hubbing)

Les informations communiquées dans le rapport du Groupe TAF sur les modalités selon lesquelles cette question sera traitée par le Groupe ayant été débattues, le Président du Groupe TAF a prié le BDT de prévoir une session sur le "hubbing" et son impact au niveau de la région Afrique, dans le cadre du séminaire de l'année prochaine. Le Président du Groupe a également demandé au BDT de présenter des études de cas pour illustrer les pratiques dans la région, ainsi que leurs conséquences.

Déficit d'accès et accès universel

Le BDT continuera d'étudier ces questions et de rendre compte, à l'occasion de la prochaine réunion du Groupe TAF, du travail effectué dans le cadre des activités de la Commission d'études 1, chargée des composantes nationales des réseaux de télécommunication. L'année dernière, pendant le séminaire de Midrand, un exposé a été fait sur l'accès universel, et cette année, le débat a été centré sur le déficit d'accès, dans le souci de coordonner le travail du BDT et celui du TSB.

5 Clôture

La Gambie, l'Ouganda et le Ghana ont été proposés comme candidats pour le séminaire régional et la réunion TAF de l'année prochaine.

M. Boubacar Sako, Secrétaire général du Ministère des postes et télécommunications et représentant du Ministre, a prononcé la clôture du séminaire et de la réunion du Groupe TAF en exprimant sa reconnaissance au BDT et au TSB pour avoir organisé ces réunions régionales dans son pays. Il a ensuite demandé à l'UIT de maintenir de telles activités, qui sont la meilleure introduction aux débats du Groupe TAF. Les participants ont eux aussi remercié l'UIT, le Gouvernement et le peuple de la Guinée et en particulier la Sotelgui, pour leur hospitalité et pour avoir organisé le séminaire sur les coûts et les tarifs ainsi que la réunion du Groupe TAF.
